



ABONNEMENT RÉSERVÉ AUX PROPRIÉTAIRES

SAISON 2021/2022

Pour toute inscription : Présentez-vous à l'accueil Parking Maison de Tignes le Lac avec le dossier ci-dessous dûment complété et les justificatifs demandés. Vous indiquerez à l'hôtesse le parking souhaité. Son attribution dépendra des places disponibles.

<u>TARIFS</u>	<u>PIÈCES À JOINDRE</u>
Parking extérieur 240 € Grande Motte* / Chartreux*	✓ Photocopie de la taxe foncière ou du titre de propriété ✓ Carte grise du véhicule principal ✓ Paiement ✓ Caution (uniquement pour Borsat et places avec arceau)
Parking couvert 600 € Lac 2 / Golf / Borsat / Lavachet*	
Parking couvert - 1 semaine non occupée 550€ Lac 2 / Golf / Borsat / Lavachet*	
Parking couvert avec place réservée 770 € Lac 2 ou 3 / Golf / Lavachet*	
* : attribution soumise à conditions particulières	La carte grise et le justificatif doivent être au même nom

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE PARKING

Parking :

N° de facture :

N° de télécommande / bip :

Règlement :

IDENTIFICATION CLIENT

Nom

Prénom

Adresse

N° Téléphone

Email

IDENTIFICATION DES VÉHICULES

Plaque immatriculation

Marque / Modèle

Couleur

Plaque immatriculation

Marque / Modèle

Couleur

Plaque immatriculation

Marque / Modèle

Couleur

- Vous êtes responsable de la hauteur de votre véhicule et de son déneigement.
- Les macarons sont obligatoires et doivent être collés sur les véhicules.
- Les véhicules ne figurant pas sur cette liste se verront refuser l'accès au parking. Tout changement devra être signalé à l'avance et les justificatifs devront être fournis

CONDITIONS DE REGLEMENT

- PAIEMENT SUR PLACE DU MONTANT TOTAL (chèque, CB ou espèces)
- PAIEMENT PAR COURRIER (uniquement par chèque): la date de réception de la demande fait foi

Tout chèque doit être émis à l'ordre de Tignes Développement Parking

J'accepte les conditions générales et les conditions de règlement (Les conditions générales de l'abonnement sont à disposition à notre accueil et remises avec votre facture)

Date

Signature :

CAUTION

Montant des Cautions Clé 50€ - Télécommande ou Badge 100€

Espèce

Chèque (CB non acceptée)

➤ La délivrance d'une télécommande ou d'une clé est conditionnée par le versement d'une caution
Merci d'établir un chèque, séparé du règlement de votre abonnement

- La caution vous sera restituée à la fin de la saison lorsque vous aurez rendu votre télécommande, badge ou votre clé.
- Pour toute télécommande ou clé non restituée avant le 31 mai 2022 dernier délai, la caution sera encaissée définitivement (aucune relance ne sera faite et aucun remboursement ne sera effectué).
- La caution sera automatiquement encaissée en cas de perte ou de détérioration de la télécommande ou de la clé.

RESTITUTION (Télécommande ou clé) et REMISE DE LA CAUTION

Date

Signature

Tignes Développement Parkings

BP 51 73321 TIGNES

Cedex

Tel : 04 79 40 06 70

